

Comité Technique

Le six décembre deux mil douze, à 9 heures, le comité technique s'est réuni sous la présidence de M. LAMBERT Michel (de 9 h à 10 h 30) et de M. MOLL Hubert, à partir de 10 h30.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mme PRIOUX Jeanne

MM. LAMBERT Michel, SCHMITT Alain, AUBERT Lucien, RAVE Jean-Noël

Représentants des agents :

Mmes OGER Carine, BRAULT Laurence,

MM. NOEL Eric, JANVRIN Gildas, ROUE Yann, BRINDEAU André

CDG 53 :

M. GAREL Arnaud - Mme DUVAL Martine

Absents excusés :

Représentants des élus : Mme RAPIN Yveline, M. FORVEILLE Jean-Paul

Représentant des agents : Mme BIGOT Véronique

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : M. RAVE Jean-Marc

- secrétaire-adjoint : M. NOEL Eric

Le président demande si deux questions diverses présentées par la CGT, peuvent être inscrites à l'ordre du jour :

- Point sur les conditions de travail dans les collectivités

- Diffusion des comptes-rendus du comité technique et du CHS aux organisations syndicales.

A l'unanimité, les membres donnent leur accord pour inscrire ces deux questions.

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 octobre 2012

Les membres, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu.

Dossiers à examiner

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
C.C.A.S. d'Ernée	Taux de promotion la détermination du taux de promotion Avis sur le taux de promotion : adjoint technique de 1ère classe : 100 %.	Avis favorable à l'unanimité
C.C.A.S. d'Ernée	Suppression d'emploi suivie d'une création la suppression d'emploi suivie d'une création Avancement d'un agent au grade d'adjoint technique 1ère classe, et suppression de l'emploi d'adjoint technique 2ème classe avec effet au 1er janvier 2013.	Avis favorable à l'unanimité

Réorganisation des services
la réorganisation des services

Avis favorable à l'unanimité

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur le nouvel organigramme. Suite à l'élargissement des missions des centres de gestion, une nouvelle organisation des services sera progressivement mise en place, à compter du 1er janvier 2013.

Communauté de
communes de l'Ernée**Divers**
un autre sujet

Avis favorable à l'unanimité

Demande avis sur la mise à jour du régime indemnitaire du personnel de la filière culturelle (agents des bibliothèques) et création d'un régime indemnitaire pour la filière technique à compter du 1er janvier 2013.

- Evolution du coefficient de l'IAT pour les adjoints du patrimoine qui passe de 2 à 3
- Institution IAT coefficient 2 pour les adjoints techniques.

Communauté de
communes de Villaines-la-
Juhel**Compte épargne temps**
l'ouverture d'un compte épargne temps

Avis favorable à la majorité

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur l'institution du compte épargne temps.

La collectivité a opté pour l'indemnisation des jours épargnés excédant 20 jours, selon les tarifs en vigueur suivant les catégories des agents.

OBSERVATION

Avis favorable à la majorité (9 voix pour et 3 voix contre). Les représentants des agents CFDT émettent un avis défavorable à l'instauration d'une compensation financière en contre-partie de jours inscrits au CET, considérant que l'objectif initial du CET était d'accumuler des jours de congés rémunérés et que les textes offrent la possibilité d'indemniser les jours au-delà de 20, de façon forfaitaire, en fonction de la catégorie hiérarchique de l'agent.

Communauté de
communes de Villaines-la-
Juhel**Protocole ARTT**
la révision du protocole ARTT

Avis favorable à l'unanimité

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur l'avenant au protocole des 35 heures, qui remet à jour celui de 2002. En effet, au fil des années, les pratiques ont évolué s'adaptant aux besoins des services. Ci-joint l'avenant au protocole.

OBSERVATION

Service Déchetterie. Les membres alertent la collectivité sur le fait que le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 35 heures. Il peut y avoir une dérogation lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, mais pour une période limitée. A la réflexion de Eric NOEL, représentant CFDT sur le fait que les agents n'aient pas été informés sur cet avenant, M. SCHMITT rappelle que ce protocole est déjà appliqué et que c'est seulement une mise à jour suite à l'évolution des services dans l'établissement et à l'évolution de certains textes, notamment l'institution de la journée de solidarité et le compte-épargne temps.

Communauté de
communes de Villaines-la-
Juhel**Règlement intérieur**
le règlement intérieur

Avis favorable à l'unanimité

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur son règlement intérieur.

OBSERVATION

L'ensemble des membres donne leur accord sur les observations suivantes, concernant la proposition de règlement intérieur : Art. 3 - Journée de solidarité La journée de solidarité ne peut être un jour de congé payé. Art.15 - Congés annuels (CFDT) Ajouter le report de 15 mois du congé annuel restant dû au titre de l'année écoulée, à l'agent qui du fait d'un des congés de maladie, accident de service ou maladie professionnelle, n'a pu prendre tout ou partie dudit congé au terme de l'année de référence (circulaire NOR COTBIII7639 C du 8 juillet 2011). Art.20 Temps de repas (CFDT) Préciser les modalités des repas pris sur place pour les agents qui effectuent des chantiers à l'extérieur de Villaines la Juhel. Art.23 - Droit à la formation (CFDT) Ajouter le droit individuel à la formation Art.48 Registre d'hygiène et de sécurité Ce registre est remplacé par un registre de santé et sécurité au travail. Art.58 - Cumuls d'activités (CFDT) Enlever la référence au décret du 29 octobre 1936 qui est abrogé depuis le 4 mai 2007 suite à la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007. Art.59 Information du personnel (CFDT - FO - CGT) Le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la FPT, précise dans l'article 9, que des panneaux doivent être réservés pour l'affichage d'information d'origine syndicale. Art. 74 - Protection sociale (CFDT) Les textes sur la protection sociale complémentaire ont évolué avec le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 : les collectivités peuvent participer au paiement de la cotisation. Fin 2013, le contrat groupe en partenariat avec le CDG, deviendra caduc. Il pourrait être indiqué si la collectivité participe ou pas au financement de la PSC.

Communauté de communes du pays de Loiron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suite à la diminution du nombre d'élèves, la Communauté de Communes du Pays de Loiron doit réduire le temps de travail d'un de ses assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, de 12 heures 50 à 9 heures 50 par semaine, à compter du 1/10/2012. L'agent a donné son accord.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays de Loiron	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Avis sur le taux de promotion à 100 % pour l'avancement du grade d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe promu au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i> Augmentation du temps de travail à compter du 1er Décembre 2012 d'un adjoint technique de 2ème classe. Le temps de travail de l'agent est porté de 12h15 à 16h30/semaine.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression de l'emploi d'adjoint technique 2ème classe suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe, à compter du 1er décembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression de l'emploi d'adjoint technique 2ème classe 25.5/35ème, suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe, à compter du 1er décembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i> Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (12h15/semaine) suivie de la création du même poste à 16 h30 par semaine à compter du 1er décembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes d'Erve-et-Charnie	<p><u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</u> <i>le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</i> Demande de subvention au FNP pour l'élaboration du document unique dans la perspective de la fusion de la Communauté de Communes et de la Création de la Communauté de Communes des Coëvrons (arrêté Préfectoral n°2012244-0005 du 31 août 2012).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ahuillé	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> La collectivité souhaite supprimer à compter du 1er octobre 2012, le poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet, créé au 1er janvier 2010. Il serait remplacé par un emploi d'animateur ouvert sur plusieurs grades : adjoint animation 2ème et 1ère classe, adjoint animation principal 2ème et 1ère classe et animateur, à temps complet.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Ampoigné	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe à compter du 01/12/2012, suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe, suite à la réussite de l'examen.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Azé	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Création d'un grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe en lieu et place d'un grade d'Adjoint Administratif principal de 2ème Classe suite à un avancement de grade (avis favorable de la CAP du 31.05.2012).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Azé	<p><u>Protocole ARTT</u> <i>la révision du protocole ARTT</i> L'organisation du travail du personnel des services techniques est modifiée. Elle s'appuie sur 2 cycles de travail au lieu de 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 période d'hiver (Janvier et Décembre) 31h30/semaine - 1 période normale (Février à Novembre) 36h/semaine. <p>Le temps de travail est annualisé sur la base de 1 593 h. La durée hebdomadaire de travail du directeur des services techniques est de 36 h, selon un planning différent 1 semaine sur 2 - Son temps de travail est annualisé sur 1 593 heures.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Azé	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Création de 2 postes d'Adjoint Technique de 1ère Classe et suppression de 2 postes d'Adjoint Technique de 2ème Classe suite à 2 avancements de grade, l'un après réussite à un examen professionnel, l'autre par avancement au choix.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Azé	<p><u>Mise en place entretien professionnel</u> <i>la mise en place entretien professionnel</i> Mise en place de l'entretien professionnel à titre expérimental pour l'évaluation de l'année 2012. Avis sur les critères retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - atteinte des objectifs collectifs - atteinte des objectifs fixés par service - atteinte des objectifs individuels - sens de l'engagement au service de la collectivité. 	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Suite à l'arrêté du CDG53 n°2012/168 fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel donnant accès au grade d'adjoint technique de 1ère classe par voie d'avancement de grade, je sollicite l'avis du CTP sur le taux de promotion à 100% pour le grade ci-dessus indiqué.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suite à l'arrêté du CDG53 n°2012-168 fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel donnant accès au grade d'adjoint technique de 1ère classe par voie d'avancement de grade, je sollicite l'avis du comité technique sur la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe et la création du poste d'adjoint technique de 1ère classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Bannes	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>le conseil municipal décide de participer financièrement à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par agents. Il sera versé une participation mensuelle correspondant à la cotisation due à hauteur de 10 € net maximum par agent et pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bazougers	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>La commune de Bazougers souhaite supprimer le poste d'un adjoint technique principal de 2ème classe. Cet agent a été admis à la retraite pour invalidité. Sa fonction de responsable du service technique est transmis à l'autre agent adjoint technique de 2ème classe en poste qui doit passer un concours. Un poste d'adjoint technique territoriale de 2ème classe va être créé pour recruter un nouvel agent.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Beaumont-Pied-de-Boeuf	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>Les élus souhaitent participer au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance à compter du 1er janvier 2013 à hauteur de 5 euros brut pour un agent à temps complet et proratisé au temps de travail hebdo.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Chailland	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur le taux de promotion à 100% pour le grade d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 01/01/2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Charchigné	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>La commune sollicite l'avis du comité technique sur la détermination des taux de promotion pour le grade suivant : ATSEM principal de 1ère classe 100%.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Charchigné	<p><u>Ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</u> <i>le ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</i></p> <p>La commune sollicite l'avis du comité technique sur la détermination du ratio d'avancement à l'échelon spécial pour le grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, à 100%.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Charchigné	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>La commune sollicite l'avis du comité technique sur la suppression du poste d'ATSEM principal 2ème classe suivie de la création du poste ATSEM principal de 1ère classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Chemazé	<p><u>Règlement intérieur</u> <i>le règlement intérieur</i></p> <p>La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur son règlement intérieur.Ci-joint document.</p>	Avis favorable à l'unanimité

OBSERVATION

Les représentants CFDT regrettent que la collectivité n'est pas repris, dans son ensemble, le modèle proposé par le comité technique. Beaucoup d'articles ont été enlevés, notamment ceux concernant l'utilisation du droit syndical, les informations syndicales, la participation aux CAP et comité technique, le droit de grève, le droit individuel à la formation, la protection sociale. Le président précise que le règlement proposé par le comité technique peut être adapté à la collectivité et qu'elle n'est pas obligée de le reprendre en intégralité. L'ensemble des membres donne leur accord sur les observations suivantes :- Art.12.1 - Définition de l'astreinte Préciser les

emplois concernés par le régime des astreintes plutôt que le noms des agents.- Art. 14 - Congés annuels Ajouter le report de 15 mois du congé annuel restant dû au titre de l'année écoulée, à l'agent qui du fait d'un des congés de maladie, accident de service ou maladie professionnelle, n'a pu prendre tout ou partie dudit congé au terme de l'année de référence (circulaire NOR COTBIII7639 C du 8 juillet 2011).- Art. 41 : Registre d'hygiène et de sécurité remplacé par registre de santé et de sécurité au travail.

Commune Chemazé	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Avis sur la participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire - prévoyance des agents, à hauteur de 7 euros net par mois et par agent.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------	--	------------------------------

Commune Chemazé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression de 2 postes d'adjoint technique 2ème classe à compter du 1er janvier 2013, suivie de la création de 2 postes d'adjoint technique 1ère classe, suite à examen professionnel.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------	---	------------------------------

Commune Chérancé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Un adjoint technique de 2ème classe (17/35ème) souhaite diminuer pour raisons personnelles, son temps de travail à 9/35ème. La commune désire supprimer ce poste et créer à compter du 1er janvier 2013, 2 autres postes d'adjoint technique de 2ème classe : un à 9 h et un autre poste à 11 heures par semaine (personnel cantine et ménage).	Avis favorable à l'unanimité
------------------	---	------------------------------

Commune Cossé-le-Vivien	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe au 1er novembre 2012, suite à la réussite de l'agent à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe.	Avis favorable à l'unanimité
-------------------------	---	------------------------------

Commune Courbeveille	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Avis sur la décision de participation de la commune (25/10/2012) au financement de la protection complémentaire de ses agents (garantie maintien de salaire) à hauteur de 10.00 euros brut par mois et par agent à temps plein, à compter du 1er janvier 2013.	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	---	------------------------------

Commune Cuillé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe suivie de la création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe. à compter du 1er janvier 2013.	Avis favorable à l'unanimité
----------------	--	------------------------------

Commune Cuillé	<u>Institution temps partiel</u> <i>l'institution du temps partiel</i> Avis sur l'institution du temps partiel à compter du 1er janvier 2013 : - quotité entre 50 et 99% d'un temps plein - autorisation accordée pour 6 mois ou un an renouvelable - préavis pour demander le temps partiel : 2 mois.	Avis favorable à l'unanimité
----------------	--	------------------------------

Commune Daon	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Avis sur la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013, le temps de travail de l'agent est porté de 13 h à 18 h semaine (+10%).	Avis favorable à l'unanimité
--------------	---	------------------------------

Commune Denazé	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint administratif 2ème classe suite à la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à compter du 22 février 2012.	Avis favorable à l'unanimité
----------------	---	------------------------------

Commune Entrammes	Taux de promotion <i>la détermination du taux de promotion</i> Adjoint technique principal de 2ème classe : taux de promotion 50%. Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er novembre 2012, suivie de la création d'un adjoint technique principal de 2ème classe.	Avis favorable à l'unanimité
-------------------	--	------------------------------

OBSERVATION

Les membres rappellent que l'avis du comité technique est toujours préalable à la décision du conseil municipal.

Commune Fougerolles-du-Plessis	Taux de promotion <i>la détermination du taux de promotion</i> 3 adjoints techniques de 2ème classe ont réussi leur examen d'adjoint technique de 1ère classe. La commune souhaite les nommer à compter du 1er janvier 2013. Un taux de promotion à 100 % doit être mis en place, pour les adjoints techniques de 2ème classe.	Avis favorable à l'unanimité
--------------------------------	---	------------------------------

Commune Fougerolles-du-Plessis	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suite à la réussite à l'examen d'adjoint technique de 1ère classe, 3 postes d'adjoint technique de 1ère classe doivent être créés (2 de 35 h et 1 de 25 h) et les 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe seront supprimés à compter du 1er janvier 2013.	Avis favorable à l'unanimité
--------------------------------	--	------------------------------

Commune Gorrion	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2013, 30/35ème suivie de la création du même poste à temps complet.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------	---	------------------------------

Commune Gorrion	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe (30/35ème) à compter du 1er janvier 2013 suivie de la création du même poste à temps complet.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------	--	------------------------------

Commune Gorrion	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'assistant de la petite enfance non titulaire de 28h à compter du 1er janvier 2013 suivie de la création d'un poste d'assistant de la petite enfance école maternelle 29 h hebdo, permettant le recrutement de l'agent non titulaire déjà en poste.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------	--	------------------------------

Commune La Brûlatte	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> La commune souhaite participer à hauteur de 5 euros brut /mois/agent à la cotisation prévoyance, à compter du 1er janvier 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Chapelle-au-Riboul	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Taux de promotion à 100 % pour un avancement au grade d'adjoint technique 1ère classe, après examen professionnel.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Gravelle	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Mise en place à compter du 1er janvier 2013 de la participation employeur en matière de protection sociale (prévoyance : garantie maintien de salaire) en optant pour le principe de la labellisation. Montant de l'aide : 5 euros net, par mois, par agent à temps complet</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Pellerine	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Demande avis du CTP concernant le taux de promotion de 100% pour deux agents actuellement adjoints techniques 2ème classe, qui ont réussi l'examen d'adjoint technique 1ère classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Le Pas	<p><u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i> Suite à la démission des membres de l'Association Familles Rurales, la commune assurera la gestion de la cantine et de la garderie, à compter du 1er janvier 2013. Création de deux postes CDI d'adjoint technique de 2ème classe à 3,15/35ème et 21,16/35ème.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Marcillé-la-Ville	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Avis sur la participation financière prévoyance mensuelle de 15 euros net par agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les agents qui ne sont pas à temps complet, à compter du 1er janvier 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ménil	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Mise en place de la participation employeur au titre de la garantie "Maintien de salaire" sous la forme de labellisation.</p> <p>La participation s'élèvera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indice brut 298 à 450 : 10 euros brut par mois, par agent - Indice brut 451 à 550 : 12 euros brut par mois, par agent - Indice brut supérieur à 551 : 16 euros brut par mois, par agent. 	Avis favorable à l'unanimité

Commune Méral	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>Participation de la collectivité au financement des cotisations de prévoyance maintien de salaire, à compter du 1er janvier 2013 : 10 euros brut par agent à temps complet.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Méral	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression du poste de rédacteur principal de 2ème classe suivie de la création du poste de rédacteur principal de 1ère classe suite à avancement de grade (taux de promotion : 100%).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Méral	<p><u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</u> <i>le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</i></p> <p>La collectivité informe le comité technique qu'elle va solliciter une subvention auprès du FNP, pour l'élaboration du Document Unique.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Meslay-du-Maine	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression d'un grade de rédacteur à compter du 15/09/2012, suivie de la création d'un grade de rédacteur principal 2ème classe, suite à avancement de grade.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Montreuil-Poulay	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>Proposition d'un taux à 100% pour la promotion au grade d'adjoint technique de 1ère classe, à compter du 1er décembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe (33/35ème) au 30/11/2012 suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe (33/35ème) au 1er décembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Moulay	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Avancement de grade d'un agent : suppression du grade d'adjoint technique 2ème classe suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er novembre 2012. Taux de promotion : 100%.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Nuillé-sur-Vicoin	<p><u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i></p> <p>Modification de l'annualisation (passage de 23.01/35ème à 25.75/35ème) sous réserve de l'accord du conseil municipal. Suppression du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe (23.01/35ème) à compter du 01/01/2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Nuillé-sur-Vicoin	<p><u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i></p> <p>Avis sur la réorganisation des services à compter du 1er janvier 2013 : modification des missions et de l'emploi du temps du personnel technique, ATSEM, administratif et animation sans changement de temps de travail à compter du 1er janvier 2013. Les agents ont donné leur accord. Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie. Création d'un poste permanent contractuel (6,91/35ème) sous réserve d'accord du conseil municipal.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Olivet	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Participation au taux de 100% à la couverture du risque prévoyance (maintien de salaire) pour les agents de la collectivité, dans la limite de 0,7% du traitement brut indiciaire + NBI, dans le cadre de la labellisation. La participation sera donnée directement aux mutuelles choisies par les agents.</p>	Avis favorable à l'unanimité
<p><u>OBSERVATION</u> <i>La participation est versée sous la forme d'un montant unitaire par agent. Il faudrait compléter la délibération en précisant le montant maximum de l'aide qui peut être accordée (ex: dans la limite de 0,7% du traitement brut indiciaire +NBI, sans pouvoir excéder 20 euros par agent).</i></p>		
Commune Pontmain	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Avis sur la détermination du taux de promotion à 100% sur le grade d'adjoint technique de 1ère classe, à compter du 1er novembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Pré-en-Pail	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> La commune souhaite fixer un taux de promotion de 100% pour l'avancement de grade d'adjoint technique de 1ère classe à adjoint technique principal de 2ème classe. Un agent de la commune remplit les conditions pour cet avancement.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ruillé-le-Gravelais	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> La collectivité a décidé de mettre en place la participation à la protection sociale complémentaire pour le maintien salaire à compter du 1er janvier 2013. Le montant de la participation s'élève à 4 euros net /mois/agent à temps complet.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Denis-de-Gastines	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe, à compter du 01/11/2012 suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe (service restauration), suite à la réussite de l'examen.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Denis-de-Gastines	<p><u>Compte épargne temps</u> <i>l'ouverture d'un compte épargne temps</i> Avis sur l'ouverture d'un compte épargne temps à compter du 1er octobre 2012. La collectivité n'a pas opté pour l'indemnisation des jours épargnés supérieurs à 20.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Denis-de-Gastines	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Avis sur la participation financière à la protection sociale complémentaire, couverture du risque prévoyance à compter du 1er janvier 2013. Montant de l'aide : 10 euros brut par agent, par mois.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Saint-Fraimbault-de-Prières	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>Je sollicite l'avis du CT quant à la prise en charge par la commune pour le risque prévoyance à hauteur de 100 % de la cotisation sans pouvoir excéder 30 euros. L'aide sera versée directement à l'agent mensuellement.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Fraimbault-de-Prières	<p><u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</u> <i>le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</i></p> <p>La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur le plan d'action proposé, qui sera mis en place par la collectivité, suite à l'élaboration du document unique.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Fraimbault-de-Prières	<p><u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i></p> <p>Suite à une réorganisation des services, il convient d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique territorial de 2ème classe qui passerait de 21,95/35ème à 24,30/35ème.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Demande l'avis sur la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à 35h et la création d'une fonction d'employé d'entretien polyvalent (adjoint technique de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe) à 35 heures à compter du 1er janvier 2013, suite à avancement de grade.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Hilaire-du-Maine	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la détermination du taux de promotion à 100%, à compter du 1er janvier 2013, pour le grade d'adjoint technique de 1ère classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Jean-sur-Mayenne	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression du poste d'agent de maîtrise et création du poste de technicien à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 01.01.2013 suite à une promotion interne.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Jean-sur-Mayenne	<p><u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i></p> <p>Augmentation du temps de travail d'un agent à 35h hebdomadaire au lieu de 29h, suite à un départ en retraite.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Ouën-des-Toits	<p><u>Règlement intérieur</u> <i>le règlement intérieur</i></p> <p>Nomination en tant que responsable de la MARPA à compter du 1er octobre 2012, d'un adjoint technique de 2ème classe avec augmentation du nombre d'heures (de 29h à 35h/semaine).</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Saint-Ouën-des-Toits	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Proposition de création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe pour meilleure organisation du service avec suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe, à compter du 01/12/2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Ouën-des-Toits	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Proposition de création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe pour meilleure organisation du service avec suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe, à compter du 1er décembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-sur-Orthe	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Demande d'avis pour participation au financement de la protection sociale des agents de la commune de Saint Pierre sur Orthe au titre de la santé (15 euros brut/agent/mois) et au titre de la prévoyance (8 euros brut /agent/mois). Les aides seront versées directement à l'agent sur le bulletin de salaire.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Poix	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Participation de l'employeur à la PSC prévoyance, à compter du 1er janvier 2013, à hauteur de 10 euros brut par mois et par agent à temps complet, au prorata pour les agents à temps non complet.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Samson	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Demande avis du Comité Technique Paritaire sur la participation de la commune à la couverture prévoyance de ses agents. Participation mensuelle de 9€00</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Sainte-Gemmes-le-Robert	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint administratif 2ème classe 17/35ème à compter du 1er janvier 2013 suivie de la création du même poste à 21/35ème.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Soulgé-sur-Ouette	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, à compter du 1er novembre 2012. Demande d'avis sur la suppression de 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Soulgé-sur-Ouette	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Demande la suppression de 2 postes d'adjoint administratif de 1ère classe, à compter du 1er novembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Vautorte	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er novembre 2012, suite à la réussite de l'examen professionnel.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Voutré	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet, à compter du 1er novembre 2012 suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet, suite à l'obtention de l'examen.</p>	Avis favorable à l'unanimité
S.D.E.G.M.	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Avis sur le taux de promotion à 100% pour l'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 (adjoint administratif).</p>	Avis favorable à l'unanimité
S.D.E.G.M.	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en poste de chargé d'affaires énergies renouvelables ouvert aux catégories B et C de la filières technique ou des agents contractuels, à compter du 1er décembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Livré-la-Touche	<p><u>Autorisations spéciales d'absence</u> <i>les autorisations d'absences</i> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur les autorisations spéciales d'absence, à compter du 5 octobre 2012. Les propositions sont identiques à celles proposées par le comité technique.</p>	Avis favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Livré-la-Touche	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> le SIAEP participerait au risque prévoyance de ses agents sur la base mensuelle de 12 euros net par agent à temps complet.</p>	Avis favorable à l'unanimité
S.I.V.O.S. de Beaumont-Pied-de-Boeuf - Préaux - Le Buret	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Lors de sa réunion du 14 novembre 2012, le SIVOS a décidé d'aider financièrement les agents qui contractent une assurance destinée à couvrir le risque prévoyance. Le montant de la contribution est fixé à 5 € brut par mois pour un agent qui travaille à temps complet. La contribution sera versée au prorata du temps de travail. Il n'y a pas d'autre critère de versement.</p>	Avis favorable à l'unanimité
S.I.V.U. de Bonchamp-lès-Laval - Argentré	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suite à l'évolution de l'effectif des cours de trombone, il a été décidé d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de l'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe titulaire à 5/20ème au lieu de 3/20ème à partir du 1er janvier 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité

S.V.E.T. des Coëvrons **Suppression d'emploi suivie d'une création** Avis favorable à l'unanimité
la suppression d'emploi suivie d'une création
Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement
artistique principal de 2ème classe (13/20ème) suivie de la
création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique
principal de 1ère classe (13/20ème) à compter du 1er
décembre 2012.

S.V.E.T. des Coëvrons **Suppression d'emploi suivie d'une création** Avis favorable à l'unanimité
la suppression d'emploi suivie d'une création
Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement
artistique de 2ème à temps complet suivie de la création
d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de
1ère classe à temps complet, à compter du 1er décembre
2012.

S.V.E.T. des Coëvrons **Suppression d'emploi suivie d'une création** Avis favorable à l'unanimité
la suppression d'emploi suivie d'une création
Suppression de 5 postes d'adjoints techniques territoriaux
de 2ème classe à temps complet suivie de la création de 5
postes d'adjoints techniques territoriaux de 1ère classe à
temps complet, à compter du 1er décembre 2012.

COMITE TECHNIQUE EN FORMATION CHS

Assistants de prévention

Point sur les arrêtés de nomination des assistants de prévention et lettres de cadrage reçues depuis le 14 juin 2012

Le recensement des arrêtés de nomination et des moyens alloués dans les lettres de cadrage est présenté aux membres du Comité Technique.

46 arrêtés de nomination et 29 lettres de cadrages ont été enregistrés.

Louis Gombert précise que la mission d'assistant de prévention se déroule sur le temps de travail et que toutes les lettres de cadrage le stipulent bien.

Point sur les formations 2012 et les projections 2013

Le bilan chiffré des formations 2012 est présenté aux membres du comité technique :

- Formations initiales : 18 personnes en 2 sessions
- Formations continues de 2 jours : 27 personnes en 2 sessions
- Formations continues de 1 jour : 103 personnes 7 sessions.

Louis Gombert explique que l'offre 2013 sera étoffée afin de répondre aux demandes de formation initiale. En effet, la demande devrait augmenter car la présence d'un assistant de prévention formé régulièrement est le préalable à l'intervention du CDG pour l'aide à la réalisation du Document Unique.

Pour répondre aux demandes de certaines collectivités, les formations seront assurées par la CNP/Sofcap (facturation : 120 euros par jour pris en charge par la CNP pour les agents des collectivités adhérant au contrat groupe) et par le CNFPT (facturation : 60 euros par jour).

Yann ROUE (FO) regrette que le CNFPT facture certaines formations malgré la cotisation forfaitaire versée par les collectivités. Il insiste sur le rôle des communautés de communes pour centraliser les besoins de formation et permettre des organisations au sein même des territoires.

Formation prévues en 2013 :

- Formations initiales : 3 sessions en janvier, juin et octobre
- Formations continues de 2 jours : 3 sessions en juin, octobre et décembre
- Formations continues de 1 jour : 11 sessions réparties de janvier à juin puis de septembre à novembre.

Point sur les accidents de travail

Les statistiques présentées ne prennent en compte que les accidents du travail déclarés auprès de l'assureur du contrat groupe au cours des 2e et 3e trimestre 2012.

Monsieur Moll rappelle l'intérêt de transmettre les informations concernant les accidents de travail au SPAT.

Yann ROUE (FO) s'interroge sur la possibilité de contraindre les collectivités à envoyer leur déclaration d'accident du travail du fait de la transformation des CHS en CHSCT.

Les chiffres font apparaître une prédominance des accidents liés aux efforts de soulèvement et de chutes. Les accidents se produisent, en majorité, dans les activités d'entretien des espaces verts (30% des accidents).

Afin de mieux analyser ces éléments, les membres du comité technique demandent au SPAT de bien vouloir mettre en relation les statistiques d'accidentologie avec le profil de l'emploi territorial mayennais (taille des collectivités, répartition des agents par filière et par tâches).

Monsieur Lambert argumente ces demandes par le fait qu'il est parfois plus facile d'imposer le port des EPI, par exemple, dans les collectivités importantes où la hiérarchie est présente plutôt que dans les petites communes où le supérieur hiérarchique est souvent l'élu qui ne suit pas l'agent tout au long de la journée de travail.

Eric NOEL (CFDT) tempère ces remarques en spécifiant qu'il est parfois difficile de le faire appliquer également dans les grosses collectivités.

Yann ROUE (FO) rappelle alors le rôle de la hiérarchie et de l'autorité territoriale qui peut sanctionner des comportements dangereux. Il signale également que les collectivités se sentent démunies en matière de prévention des accidents pour les personnes en difficultés, face à leur consommation d'alcool, notamment si l'agent refuse un alcootest.

Louis Gombert indique que l'employeur doit retirer de son poste de travail tout agent qui présenterait des troubles du comportement laissant penser à un état d'ébriété (art.R4228-21 du code du travail) même si cet état n'est pas avéré par un test d'alcoolémie.

L'employeur a la possibilité de proposer à l'agent l'alcootest à condition que l'ensemble des dispositions inhérentes à son utilisation soient inscrites dans le règlement intérieur de la collectivité. Il est limité aux personnes exerçant des postes de sécurité, à définir.

Dans ce cas, un agent qui refuserait de s'y soumettre pourrait être considéré comme positif si le règlement intérieur le prévoit ainsi (arrêté Corona du 1er février 1980).

Le Dr Anne Massonnet informe les membres du Comité Technique du travail réalisé par le SPAT à ce sujet. Une réunion de sensibilisation sur le risque alcool est proposée aux collectivités.

Document Unique

Point d'étape

Geoffroy Simon, technicien, fait le point : 5 dossiers finalisés, 5 en cours et 13 en projet. 13 collectivités ont également manifesté leur souhait de solliciter le CDG, pour réaliser leur Document Unique.

Parmi celles-ci, quelques-unes auront à nommer et former un assistant de prévention, au préalable.

Yann ROUE (FO) fait part des retours formulés par les assistants de prévention. Un certain nombre s'essoufflerait, prétextant le manque de temps pour réaliser leurs missions d'assistant de prévention ou le manque d'effet de leurs remarques et propositions.

Le président et d'autres élus font remarquer qu'il est parfois difficile de dégager du temps pour cette mission, notamment dans les très petites collectivités.

Le président et le Dr Anne Massonnet précisent que l'aide financière apportée par le FNP, n'est pas négligeable et permet aux collectivités de formaliser leur document unique, qui est obligatoire depuis le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001.

Yann ROUE (FO) pense que la montée en compétence et les fusions au sein des communautés de communes pourraient faire émerger une mission de prévention mutualisée.

Demandes d'aides auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels

Geoffroy Simon présente les collectivités qui ont formalisé un dossier de demande de subvention auprès du FNP.

Compte tenu des éléments présentés et de la volonté affichée de s'inscrire dans une démarche participative et pérenne pour la réalisation du Document Unique, les membres du Comité Technique émettent un avis favorable à l'unanimité, à la demande de subvention des collectivités suivantes :

CC du Pays de Loiron, CC d'Erve et Charnie, SVET des Coëvrons,

Communes de Méral, Bais, Ste Suzanne, Louvigné, Montaudin et St Jean-sur-Erve.

Document Unique et plan d'action proposés par les collectivités

La commune de St Fraimbault de Prières a transmis son Document Unique et le plan d'action associé qu'elle mettra en oeuvre à compter de 2013. Les membres du comité technique émettent un avis favorable à l'unanimité sur ces documents.

Questions diverses

Point sur les conditions de travail dans les collectivités

Le syndicat CGT alerte le comité technique sur les conditions de travail dans certaines collectivités où il n'est pas mis à disposition des agents, un vestiaire avec wc, douche, lavabo, chauffage.

Arnaud GAREL et Louis Gombert précisent que le SPAT organise ponctuellement, soit à son initiative, soit à la demande des collectivités, des visites au titre du tiers-temps.

Il s'agit d'une observation sur le terrain, qui permet de réaliser la visite des locaux et de vérifier l'application des règles d'hygiène et de sécurité.

Chaque visite fait l'objet d'un rapport écrit adressé à l'autorité territoriale comprenant des préconisations et conseils. Il appartient ensuite à la collectivité de définir un plan d'action.

Diffusion comptes-rendus comité technique et CHS

L'ensemble des membres donne leur accord pour que les comptes-rendus du comité technique et du CHS soient adressés par mail aux organisations syndicales dès qu'ils seront approuvés.

Transfert compétence secrétariat comité médical et commission de réforme

Arnaud GAREL informe les membres du comité technique que les secrétariats du comité médical et de la commission de réforme seront transférés au centre de gestion à compter du 1er avril 2013. Un agent (0.50 ETP) sera recruté pour assurer ce secrétariat. Dans un premier temps, seules les collectivités affiliées au centre de gestion sont concernées.

Construction nouveau CDG

Le bâtiment actuel ayant fait l'objet d'une offre d'achat acceptée par le conseil d'administration, un nouveau bâtiment sera construit sur la zone des Grands Prés à Changé, bâtiment qui permettra de regrouper l'ensemble des services du CDG sur un même site. Ce bâtiment pourrait également recevoir les services de l'AMF. Les travaux devraient démarrer en mars/avril 2013 pour se terminer tout début 2014.

Prochaines réunions :

CT : 21 mars 2013 à 10h

CT : 6 juin 2013 - formation CHS : 9h à 10h30

comité technique : 10h45 à 12h15.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h30.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

M. RAVE Jean-Noël

M. NOEL Eric

M. MOLL Hubert